

**4.—Marques de commerce et affiches syndicales enregistrées, années terminées
le 31 mars 1949-1953**

Détail		1949	1950	1951	1952	1953
Marques de commerce enregistrées.....	Nombre	3,936	3,408	3,309	2,806	2,981
Cessions de marques de commerce.....	"	1,719	1,485	1,665	1,535	1,499
Renouvellement de marques de commerce.....	"	2,033	2,064	2,085	2,266	2,139
Copies authentiques établies.....	"	529	642	699	619	541
Affiches syndicales enregistrées.....	"	—	1	1	—	—
Honoraires encaissés, net.....	\$	122,147	132,228	132,744	127,053	138,524

Section 5.—Subventions et primes au charbon*

Le grand problème de l'industrie houillère au Canada tient à ce que les gisements sont situés très loin des principaux marchés de consommation des provinces d'Ontario et de Québec, alors que ces marchés se trouvent à proximité des gisements de charbon bitumineux et d'anhracite des États-Unis. Les subventions au transport, plus ou moins considérables depuis 25 ans, ont pour objet d'aider à l'acheminement du charbon canadien vers certaines régions centrales du pays, en nivelant, autant que possible, le prix de revient du charbon canadien et celui du charbon importé. Les subventions sont régies par décrets du conseil, car il n'est pas jugé pratique de fixer les secours par une loi, à cause du jeu incessant de la concurrence.

5.—Subventions versées par province, 1949-1953

Province		1949	1950	1951	1952	1953
Nouvelle-Écosse.....	tonnes	1,853,604	1,165,719	2,286,537	1,897,451	1,874,410
	\$	2,435,111	1,005,438	3,074,466	5,194,288	6,101,714
Nouveau-Brunswick.....	tonnes	3,025	2,314	2,709	2,851	8,981
	\$	3,838	1,939	2,634	3,780	7,853
Saskatchewan.....	tonnes	94,957	173,694	165,086	139,555	187,118
	\$	64,933	125,767	126,042	113,645	161,439
Alberta et est de la C.-Britannique.....	tonnes	441,938	785,148	589,581	613,651	606,749
	\$	897,970	1,482,202	1,163,937	1,161,810	946,638
Exportations et charbon de soute de la Colombie-Britannique...	tonnes	36,170	6,092	91,611	59,254	1,592
	\$	29,893	4,569	88,551	56,580	1,194
Total.....	tonnes	2,429,692	2,132,970	3,135,523	2,712,762	2,678,850
	\$	3,431,745	2,619,915	4,455,629	6,530,103	7,218,838

La loi visant la mise de la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée (S.R.C. 1952, chap. 34), autrefois la loi sur la subvention concernant le coke et donnant suite à une des recommandations de la Commission royale d'enquête sur les réclamations des provinces Maritimes, a été adoptée par le Parlement le 30 mai 1930. La subvention est versée à l'égard du charbon canadien transformé en coke et utilisé à la fabrication du fer et de l'acier canadiens et met la houille canadienne sur un pied d'égalité avec la houille importée.

Voici les primes accordées de 1949 à 1953 en vertu de la loi:

		1949	1950	1951	1952	1953
Quantité.....	tonnes	740,288	830,752	810,608	698,449	773,102
Montant.....	\$	366,443	411,222	401,251	345,732	382,685

* Par H. H. Harris, fonctionnaire administratif, Office fédéral du charbon, Ottawa. Des renseignements supplémentaires sur les primes et subventions, puisés au *Rapport de la Commission royale d'enquête sur la houille, 1946*, sont donnés aux pp. 806-807 de l'*Annuaire de 1947*.